

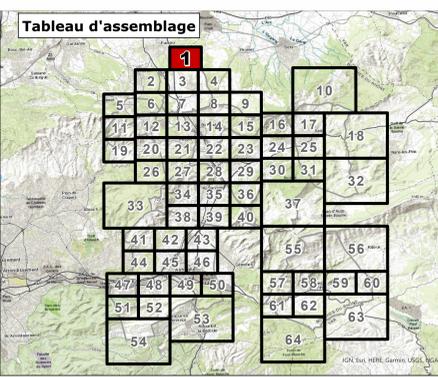
# Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
1

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque  
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)  
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

<b>ALÉA RUISSELLEMENT</b>	<b>CLASSE RUISSELLEMENT</b>
Aléa très fort	Classe
Aléa moyen à forte hauteur	R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
Aléa moyen	M = Maître / A = Autre / S = Secteur de projet
Aléa faible	Serres et tunnels agricoles autorisés
Aléa résiduel	
PR4	
Porter à Connaissance - PAC Huveaune	

Prescriptions complémentaires

<b>ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU</b>
ZS de priorité 1 (P1)	Périètre de protection immédiate
ZS de priorité 2 (P2)	Périètre de protection rapprochée
ZS de priorité 3 (P3)	

Fond de Plan

Parcelaire	Bâti dur	Bâti léger
Élément de repère	Piscine ou Plan d'eau	Cimetière

